

Décision

Générale

colonial

Décision n° 564 08/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois pour en jouir à Pau (Basses-Pyrénées) est accordé à M. Roche (Albert), procureur de la République, chef du service judiciaire de la Côte française des Somalis. M. Roche rejoindra son lieu de congé par voie aérienne pour compter du 8 juin 1948, et voyagera aux frais du budget local (assimilation : 1re catégorie B).